

**IMPRIME D'INSCRIPTION
AQUAGYM
PISCINE CANETON - 2020/2021**

Service Sport Enfance Jeunesse - 8, boulevard Simone Veil- 22100 Dinan -Tél. 02 96 87 52 87
Email : e.lebail@dinan-agglomeration.fr - Piscine : accueil.caneton@dinan-agglomeration.fr

Dépôt des dossiers le 29 juin de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Au siège de Dinan Agglomération
8 boulevard Simone Veil / 22100 Dinan

MERCI DE RENDRE VOTRE DOSSIER COMPLETE, DATE ET SIGNE

En y joignant obligatoirement :

- Un certificat médical (valable 3ans à partir de la date d'émission)
- 1 photo d'identité
- Le règlement par chèque à l'ordre du trésor public ou un RIB pour les prélèvements automatiques en 3 fois
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois

➔ **LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT ETRE TRAITES.**

Je soussigné (e), demande une inscription pour la période de septembre 2020 à juin 2021

NOM, PRENOM _____

ADRESSE _____ COMMUNE : _____

EMAIL (OBLIGATOIRE) _____

TEL 1 _____ TEL 2 _____ TEL 3 _____

DATE DE NAISSANCE _____

Je certifie être bénéficiaire d'une assurance couvrant les risques de responsabilité civile

NOM DE LA COMPAGNIE ET N° DE POLICE : _____

JOUR ET HORAIRE SOUHAITES > (si possible indiquer plusieurs choix, dans un ordre de préférence)

- LUNDI 9 H 30 MARDI 12 H 15 JEUDI 19 H VENDREDI 12 h 15 SAMEDI 10 H
- LUNDI 12 H 15 JEUDI 20 H SAMEDI 11 H
- LUNDI 19 H

AQUAGYM SENIORS

- MARDI 16 H 15 VENDREDI 16 H 15
- Aquagym séniors « tonic » Aquagym séniors « douce »

- Je choisis le règlement global par chèque ou carte bancaire à l'inscription de 267 € * ou 299 € **
- Je choisis le règlement par prélèvement automatique en 3 fois (10 novembre, 10 février, 10 avril) de 89€ * (ou pour ** 100 €/100 € et 99 €)
(La mise en place des règlements en 3 fois se fera au 1^{er} cours à partir du lundi 14 septembre 2020)

* Dinan Agglomération

** Hors Dinan Agglomération

Je déclare adhérer sans réserve aux règles particulières s'appliquant à l'activité aquagym (document au verso)

DATE ET SIGNATURE

ARTICLE 1

Il est important de ne pas appréhender le milieu aquatique et de maîtriser l'équilibre afin d'évoluer en toute aisance en petite et grande profondeur durant l'activité. Le port de combinaison néoprène, de t-shirt et de bermuda n'est pas autorisé.

ARTICLE 2

Les inscriptions se font exclusivement à partir du formulaire joint. La *carte personnalisée devra être présentée à la caisse de la piscine à chaque cours.*

ARTICLE 3

L'inscription à l'aquagym est annuelle et couvre la période de septembre à juin. **Le nombre de séances pour l'année est fixé à 30.** Seront prévues des séances de rattrapage en cas de problèmes techniques ou d'absence du maître-nageur.
Un planning vous est remis à l'inscription.

ARTICLE 4

Sont prioritaires les personnes domiciliées sur le territoire de Dinan Agglomération sauf si l'activité a été interrompue au cours de l'année précédente (hors incapacité physique comme précisé dans l'article 8). Les personnes demeurant hors du Territoire Dinan Agglomération seront inscrites dans la limite des places restant disponibles.

ARTICLE 5

L'accès au cours **SENIORS** est possible à partir de **60 ans**.

ARTICLE 6

Les tarifs sont fixés chaque année par le Conseil Communautaire et affichés dans le hall d'accueil de la piscine.
Tout défaut de paiement aux dates indiquées ci-dessus entraînera l'annulation immédiate de l'inscription

ARTICLE 7

La carte d'adhésion donne l'accès aux cours, sans droit d'entrée exigible. Elle est nominative.

Les cartes sont strictement personnelles, elles ne peuvent en aucun cas être vendues, cédées, prêtées ou louées par le titulaire. Dans le cas contraire, l'abonnement sera immédiatement interrompu et l'abonné perdra son droit d'accès sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.

Elles devront être restituées en cas d'arrêt définitif de l'activité.

ARTICLE 8

Aucun remboursement ne sera réalisé en cours d'année une fois le dossier validé.

Seul un remboursement partiel sera autorisé en cas de problème médical grave, dûment justifié par un certificat médical, entraînant l'arrêt total et définitif de la pratique pendant une durée supérieure à 3 mois.

Le remboursement se fera au prorata des séances non couvertes par le certificat médical et régularisé sur le dernier trimestre : début avril.

ARTICLE 9 :

Toute personne s'inscrivant à l'activité AQUAGYM organisée par Dinan Agglomération s'engage à adhérer sans réserve aux présentes règles particulières.

INFORMATION : La température réglementaire de l'eau d'une piscine publique est minimum de 27°. Pour votre confort, Dinan Agglomération maintient la température de la piscine Caneton à 28 °.

DATE ET SIGNATURE

REGLES PARTICULIERES S'APPLIQUANT A L'ACTIVITE AQUAGYM

Piscine Caneton : 02 96 39 56 13 /mail : accueil.caneton@dinan-agglomeration.fr

ARTICLE 1

Il est important de ne pas appréhender le milieu aquatique et de maîtriser l'équilibre afin d'évoluer en toute aisance en petite et grande profondeur durant l'activité. Le port de combinaison néoprène, de t-shirt et de bermuda n'est pas autorisé.

ARTICLE 2

Les inscriptions se font exclusivement à partir du formulaire joint. La *carte personnalisée* devra être présentée à la caisse de la piscine à chaque cours.

ARTICLE 3

L'inscription à l'aquagym est annuelle et couvre la période de septembre à juin. Le nombre de séances pour l'année est fixé à 30. Seront prévues des séances de rattrapage en cas de problèmes techniques ou d'absence du maître-nageur. Un planning vous est remis à l'inscription.

ARTICLE 4

Sont prioritaires les personnes domiciliées sur le territoire de Dinan Agglomération sauf si l'activité a été interrompue au cours de l'année précédente (*hors incapacité physique comme précisé dans l'article 8*). Les personnes demeurant hors du Territoire Dinan Agglomération seront inscrites dans la limite des places restant disponibles.

ARTICLE 5

L'accès au cours **SENIORS** est possible à partir de 60 ans.

ARTICLE 6

Les tarifs sont fixés chaque année par le Conseil Communautaire et affichés dans le hall d'accueil de la piscine.

Tout défaut de paiement aux dates indiquées ci-dessus entraînera l'annulation immédiate de l'inscription

ARTICLE 7

La carte d'adhésion donne l'accès aux cours, sans droit d'entrée exigible. Elle est nominative.

Les cartes sont strictement personnelles, elles ne peuvent en aucun cas être vendues, cédées, prêtées ou louées par le titulaire. Dans le cas contraire, l'abonnement sera immédiatement interrompu et l'abonné perdra son droit d'accès sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.

Elles devront être restituées en cas d'arrêt définitif de l'activité.

ARTICLE 8

Aucun remboursement ne sera réalisé en cours d'année une fois le dossier validé.

Seul un remboursement partiel sera autorisé en cas de problème médical grave, dûment justifié par un certificat médical, entraînant l'arrêt total et définitif de la pratique pendant une durée supérieure à 3 mois.

Le remboursement se fera au prorata des séances non couvertes par le certificat médical et régularisé sur le dernier trimestre : début avril.

ARTICLE 9 :

Toute personne s'inscrivant à l'activité AQUAGYM organisée par Dinan Agglomération s'engage à adhérer sans réserve aux présentes règles particulières.

INFORMATION : La température réglementaire de l'eau d'une piscine publique est minimum de 27°. Pour votre confort, Dinan Agglomération maintient la température de la piscine Caneton à 28 °.

PLANNING SEANCES AQUAGYM ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

PLANNING SEANCES AQUA-GYM ANNEE SCOLAIRE 2020/2021												
		Lundi			Mardi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
		9H30	12H15	19H00	12H15	16H15	19H00	20H00	12H15	16H15	10H00	11H00
2020	SEPTEMBRE	SEM 38	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
		SEM 39	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		SEM 40	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
	OCTOBRE	SEM 41	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
		SEM 42	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
		SEM 43 SEM 44	<u>Vacances Toussaint</u>									
	NOVEMBRE	SEM 45	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
		SEM 46	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
		SEM 47	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
		SEM 48	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
		SEM 49	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
	DECEMBRE	SEM 50	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
SEM 51		12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	
SEM 52 SEM 53		<u>Vacances Noel</u>										
JANVIER		SEM 1	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
	SEM 2	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	
	SEM 3	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	
	SEM 4	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	
FEVRIER	SEM 5	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	
	SEM 6	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	
	SEM 7	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	
	SEM 8	<u>Vacances Hiver</u>										
MARS	SEM 9	<u>Vacances Hiver</u>										
	SEM 10	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	
	SEM 11	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	
	SEM 12	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	
	SEM 13	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	
Avril	SEM 14	Ferié			24	23	24	24	24	24	24	
	SEM 15	24	24	24	25	24	25	25	25	25	25	
	SEM 16	25	25	25	26	25	26	26	26	26	26	
	SEM 17	<u>Vacances Printemps</u>										
MAI	SEM 18	<u>Vacances Printemps</u>										
	SEM 19	26	26	26	27	27	Pont de l'Ascension					
	SEM 20	27	27	27	28	28	27	27	27	27	27	
	SEM 21	Ferié			29	29	28	28	28	28	28	
	SEM 22	28	28	28	30	30	29	29	29	29	29	
JUIN	SEM 23	29	29	29			30	30	30	30	30	
	SEM 24	30	30	30								
	SEM 25											
	SEM 26											
		Premier trimestre										
		Deuxième trimestre										
		Troisième trimestre										